

<u>Nombre de conseillers</u>	L'an deux mille vingt- trois, le 11 avril, les membres du Conseil
En exercice : 15	Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Salle du Conseil
Présents : 12	Municipal à la MAIRIE DE DELME, après convocation légale sous la
Votants : 15	Présidence de Monsieur Loïc KLOPP, Maire.
<u>Date de la convocation</u>	<u>Etaient présents</u> : M. Loïc KLOPP, M. Philippe EULRY, Mme Monique
05.04.2023	GUDIN M. Emmanuel COLSON, Mme Elisabeth CHABEAUX, Mme Francine
	FRANCOIS, M. Claude CORSAINT, M. Didier THESE, Mme France BERETTA, M
	Xavier GROSCLAUDE, M. Michel FORFERT, Mme Christelle LEDIG, M. Stéphane
	BOURGUIGNON
	<u>Etait absent</u> :
	<u>Etaient excusés</u> :
	Mme Christelle PILLEUX a donné procuration à M. C. CORSAINT
	Mme France BERETTA a donné procuration à Mme E. CHABEAUX
	Mme Claire MATHE a donné procuration à M. D. THESE

Un scrutin a eu lieu, Madame Elisabeth CHABEAUX a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

### **1. Budget Annexe – Lotissement les Terrasses d’Hélios – Budget Primitif 2023**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Lotissement, établi par ses soins.

Celui-ci s'établit ainsi :

- En dépenses de fonctionnement : 2 016 127.72 €
- En recettes de fonctionnement : 2 050 394.97 €
- En dépenses d'investissements : 460 957.51 €
- En recettes d'investissements : 1 467 391.30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe « Lotissement les Terrasses d’Hélios ».

### **2. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023**

Suite à la présentation de l'imprimé 1259COM reprenant les taux d'imposition des différentes taxes directes locales pour 2023, Monsieur le Maire rappelle que :

- la part CFE a été supprimée en 2019 et est compensée par l'Intercommunalité
- la Taxe d'Habitation a disparu en 2020 et est compensée
- l'obligation de voter un taux de Taxe d'Habitation (THs) sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation.

Le Conseil Municipal doit décider du taux d'imposition applicable aux différentes taxes : les Taxes Foncières sur le bâti et sur le non-bâti et la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.

Le produit fiscal à taux constant attendu (Taxe Foncière – Bâti, Taxe Foncière – non bâti) est de 315 234.00 €.

Monsieur le Maire propose d'appliquer une augmentation de 2% répartis sur l'ensemble des 3 taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les taux suivants :

- Taxe Foncière Bâti : 35.04 %
- Taxe Foncière Non-Bâti : 51.73 %
- Taxe d'Habitation : 25.42 %

### **3. Budget Général – Budget Primitif 2023**

Le Budget Primitif de la Commune présenté lors de la Commission des Finances doit être voté.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du Budget Primitif 2023 du Budget Général Commune, établi par ses soins.

Celui-ci s'établit ainsi :

2 373 339.17 € en dépenses et en recettes

Montant réparti ainsi :

- 1 070 900.83 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 1 302 438.34 € en dépenses et recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2023 présenté.

### **4. Subvention du Conseil Départemental de la Moselle pour la remise à niveau ou développement des collections des bibliothèques — Année 2023**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention déposée par la Commune de Delme pour la remise à niveau et le développement des collections des bibliothèques auprès du Conseil Départemental de la Moselle : la subvention est de 1000.00 €.

La Commune de DELME doit s'engager à respecter, en tout point, l'ensemble des conditions d'attribution de l'aide définies dans le dossier de demande de subvention. Elle doit également s'engager à porter cette subvention au Budget Communal 2023 et à acquérir, pour une somme de 1005.00 € TTC, les ouvrages au titre communal dans une librairie spécialisée.

Cet engagement doit être formalisé par une délibération qui sera transmise au Conseil Départemental de la Moselle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'engage, à l'unanimité, à porter cette subvention au Budget Communal 2023 et à acquérir, pour une somme de 1005.00 € TTC, les ouvrages au titre communal dans une librairie.

### **5. Subvention du Conseil Départemental de la Moselle pour la création d'un verger pédagogique – « Projets environnementaux » — Année 2023**

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention pour la « Création d'un verger pédagogique ».

Les devis détaillés relatifs au projet pour un montant HT de 9 893.46 € (soit 11 710.75 € TTC) :

- Sarl LEMOINE – Débroussaillage et terrassement – 1 150.00 € HT
- Entreprise DELPHIN – Portail et clôture – 7 450.00 € HT
- Pépinière ROUGIEUX – Arbres fruitiers – 1 293.46 € HT

La subvention sollicitée est de 4946.00 € soit 50% du montant de l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte l'opération
- décide de sa réalisation
- arrête le plan de financement suivant :

montant T.T.C. de l'opération : 11 710.75 €

montant hors taxe de l'opération :	9 893.46 € HT
<hr/>	
subvention au titre de « Projets environnementaux »	
Département de la Moselle	4 946.00 € HT
50% d'une dépense éligible de : 9 893.46 € HT	
<hr/>	
autres financements ( <i>indiquer l'origine des financements</i> )	
sollicités : .....€ HT	
attribués : .....€ HT	
<i>total :</i>	-.- € HT
<hr/>	
part à la charge de la commune	
financée par emprunt : .....€ HT	
financée par prélèvement sur fonds libre : 4 947.46 € HT	4 947.46 € HT
<i>total :</i>	9 893.46 € HT

- sollicite une subvention au titre des « Projets environnementaux » auprès du Département de la Moselle.

## **6. Autorisation de signature – Résiliation de réservation sur le lotissement communal « Les terrasses d'Hélios »**

Monsieur le Maire donne lecture du courriel de Maître Bénédicte VIGNERON en date du 17 mars 2023, relatif à la promesse de vente du Lot N°15 du lotissement communal « les Terrasses d'Hélios » au profit de M./Mme PINDI- GELINOTTE.

Ce lot avait fait l'objet d'une réservation par M. & Mme Cédric VIARD, le 13 septembre 2022. Ceux-ci n'arrivant pas à vendre leur bien, ils ont émis le souhait d'annuler leur réservation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les résiliations de réservations de lot, enregistrées auprès de Maître VIGNERON, Notaire à DELME.

## **7. Location du garage – Impasse Saint-Germain – Revalorisation du loyer mensuel**

Suite au décès de son mari, Madame Brigitte HAASE nous a adressé sa lettre de résiliation pour le garage communal situé Impasse Saint-Germain (loyer 44.12 €/mois).

Celui-ci devant être reloué prochainement, Monsieur le Maire propose d'augmenter le loyer mensuel de 44.12 € à 50.00 €. La dernière révision de ce loyer date du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe, à l'unanimité, le loyer du garage situé Impasse Saint-Germain, à 50.00 €/mois (cinquante euros).

## **8. Avis sur le projet éolien sur le territoire de la Commune d'AJONCOURT**

Monsieur le Maire présente le projet éolien porté par la société VALECO, sur la Commune d'AJONCOURT : 4 nouvelles éoliennes de 180 m de hauteur maximale en bout de pale et de puissance unitaire maximale de 5.7 MW et de 2 postes de livraison.

L'enquête publique se déroulera du 16 mars au 18 avril 2023.

Le Conseil Municipal doit se prononcer, avant le 03 mai 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis DEFAVORABLE, par 12 voix CONTRE et 03 voix POUR, au projet présenté.

## **9. Divers**

### **• Dégradations au terrain de tennis**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des suites à donner sur les dégradations réalisées par un groupe de collégiens, au terrain de tennis, le 20 mars dernier.

- **Casernement des Sapeurs-Pompiers de DELME – Réponse du SDIS DE LA MOSELLE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°1 prise par le Conseil Municipal lors de la séance du 31 janvier 2023 et donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS DE LA MOSELLE en date du 22 mars 2023.

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	7.1	Finances publiques	Budget Annexe – Lotissement les Terrasses d'Hélios – Budget Primitif 2023	2023/007
2	7.3	Fiscalité	Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023	2023/007 2023/008
3	7.1	Finances publiques	Budget Général – Budget Primitif 2023	2023/008
4	7.10	Finances publiques – Divers	Subvention du Conseil Départemental de la Moselle pour la remise à niveau ou développement des collections des bibliothèques – Année 2023	2023/008
5	7.10	Finances publiques – Divers	Subvention du Conseil Départemental de la Moselle pour la création d'un verger pédagogique – « Projets	2023/008

			environnementaux » — Année 2023	
6	3.6	Domaine et patrimoine	Autorisation de signature – Résiliation de réservation sur le lotissement communal « Les terrasses d'Hélios »	2023/009
7	3.3	Locations	Location du garage – Impasse Saint-Germain – Revalorisation du loyer mensuel	2023/009
8	9.1	Autres domaines de compétences de la Commune	Avis sur le projet éolien sur le territoire de la Commune d'AJONCOURT	2023/009
9	9.1	Autres domaines de compétences de la Commune	Divers	2023/009

NOM / PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
KLOPP LOIC	MAIRE	
EULRY PHILIPPE	1 <sup>er</sup> ADJOINT	
GUDIN MONIQUE	2 <sup>ème</sup> ADJOINT	
COLSON EMMANUEL	3 <sup>ème</sup> ADJOINT	
CHABEAUX ELISABETH	4 <sup>ème</sup> ADJOINT	
PILLEUX CHRISTELLE	CONSEILLER MUNICIPAL	A donné procuration à M. CORSAINT
FRANCOIS FRANCINE	CONSEILLER MUNICIPAL	
CORSAINT CLAUDE	CONSEILLER MUNICIPAL	
THESE DIDIER	CONSEILLER MUNICIPAL	
BERETTA FRANCE	CONSEILLER MUNICIPAL	A donné procuration à Mme CHABEAUX
GROSCLAUDE XAVIER	CONSEILLER MUNICIPAL	
MATHE CLAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL	A donné procuration à M. THESE
FORFERT MICHEL	CONSEILLER MUNICIPAL	
LEDIG CHRISTELLE	CONSEILLER MUNICIPAL	
BOURGUIGNON STEPHANE	CONSEILLER MUNICIPAL	

